



# SOLDIS Info n° 11

Association nationale pour la mémoire  
des militaires portés disparus en Algérie

*« Nous sommes portés par les ombres de ceux qui ont disparu.  
C'est dans cette invisible compagnie que nous puisons la force  
d'avancer vers notre but. »*

*Maurice GENEVOIX*

SOLDIS INFO N° 11 JANVIER 2021



## Le mot du président de SOLDIS

Le monument aux militaires portés disparus veut exprimer leur **SOUFFRANCE** mais aussi leur **ESPERANCE** dans la France. Mais cette espérance a été déçue, puisque personne n'a été capable, lorsque cela était encore possible, d'aller les rechercher et de les délivrer.

Pire, même, nous les avons oubliés, puisque, jusqu'à aujourd'hui, personne n'était en mesure de citer seulement leurs noms.

C'est pourquoi j'en appelle à leurs compagnons d'armes, à tous les anciens d'AFN, pour qu'ils se mobilisent et permettent d'honorer la mémoire de ceux qui ne sont pas revenus, *« ni morts, ni vivants »*.

C'est pourquoi j'en appelle aussi à tous ceux que cette tâche sur notre Drapeau ne peut laisser indifférents, pour nous aider à refermer cette douloureuse blessure de la guerre d'Algérie.

Soixante ans après, il est temps.

Après, il sera trop tard.....

Général (2S) Henry-Jean FOURNIER  
Président de SOLDIS ALGERIE

## Où en est la souscription pour le monument ?

A la date du 31 décembre 2020 (date du dernier pointage effectué), le total de la somme recueillie s'élève à un peu plus de **25 000 euros**.

Cette somme représente la participation d'environ **350 donateurs**, individuels ou associatifs, que nous remercions très chaleureusement.

Mais elle est très insuffisante pour lancer le projet, évalué à **300 000 euros**. Il est en effet impossible de commander les travaux nécessaires, tant pour la gravure des plaques nominatives des disparus que pour la confection de la sculpture. Or ces travaux, notamment pour la sculpture, demandent environ dix-huit mois de travail.

Ce qui signifie que nous ne pourrons pas inaugurer le monument en 2022 si, très rapidement, nous ne réunissons pas la somme nécessaire.

### **Il y a donc une véritable URGENCE !**

Encore une fois, ce monument concerne tous ceux qui ne peuvent supporter l'idée que l'on ait abandonné des soldats français à leur sort.

Si chacun des 700 000 Anciens d'Algérie encore en vie ne versait qu'un seul euro (**l'euro de la mémoire**), nous pourrions élever 2 monuments....!

La plupart des associations d'Anciens Combattants d'Algérie se demandent ce qu'elles vont devenir d'ici peu. Voilà une belle occasion de réaliser un geste pour finir en beauté, en mémoire de leurs compagnons d'armes portés disparus, qui n'ont pas pu prendre le même bateau qu'eux pour revenir de là-bas...

Car si, au 1er juillet 2021, nous n'avons pas réuni la somme nécessaire pour élever ce monument, nous devons revoir notre projet et le réduire à une simple stèle, lui faisant ainsi perdre le sens qu'il doit revêtir.

Nous comptons donc sur tous pour **informer**  
**et mobiliser** le maximum de donateurs.

Que chaque membre de SOLDIS contacte les A.C. de sa connaissance et recueille leur EUROMEMOIRE.

**N.B.— Cette situation financière critique nous empêche également de préciser le lieu où le monument sera élevé, car nous ne pouvons pas nous engager, ni engager des collectivités territoriales sur un projet incertain.**

**Pour nous aider, utilisez, mais aussi reproduisez et diffusez le prospectus joint à ce bulletin**

## DE NOUVEAUX SOUTIENS



La Fédération Nationale des Anciens d'Outre-mer et Anciens Combattants des Troupes de Marine (FNAOM-TDM), créée en 1923, qui, comme son nom l'indique, rassemble tous ceux qui ont servi sous l'Ancre d'Or, a apporté son soutien à SOLDIS en adhérant à l'association.



La Fédération des Sociétés d'Anciens de la Légion Etrangère (FSALE) a également apporté le soutien des Képis blancs à la démarche de SOLDIS, en adhérant à l'association.

**MERCI A TOUS ...!**

# Il y a 65 ans, le Lt Bernard LOUIS était porté disparu

**C'était il y a 65 ans.**

Le 18 novembre 1955, alors qu'il allait avoir 26 ans, le lieutenant Bernard LOUIS, officier méhariste, tombait dans une embuscade dans le Sud algérien et était fait prisonnier.

Capturé vivant et sans blessures, nul n'entendit plus jamais parler de lui, malgré les efforts de son père, puis de sa sœur, pour savoir ce qu'il était devenu. Il fait partie des centaines de militaires oubliés à l'issue de la guerre d'Algérie, dont personne ne se soucia plus.

Pire, il fallut une intervention spéciale du ministère des A.C. pour que son nom soit inscrit sur le monument aux morts de la commune d'où était originaire sa famille, mais où il n'était pas né lui-même...

Bernard LOUIS est né le 24 novembre 1929, à Charbonnières-les-Bains ((69). Il avait fait ses études secondaires par correspondance, car ses parents vivaient en Pologne. Après avoir préparé St-Cyr au lycée Ste Geneviève à Versailles, il intègre cette grande école militaire en 1950, au sein de la promotion Extrême-Orient. Puis, après avoir suivi les cours de l'Ecole de cavalerie à Saumur, il est affecté en 1953 au 5ème régiment de Hussards, en Allemagne.

Dès le début des événements en Algérie, il demande à recevoir une affectation opérationnelle. Il est alors admis à suivre le cours de formation des officiers spécialistes des Affaires Sahariennes, à Alger, puis, diplôme en poche, il rejoint, le 1er juin 1955, la Compagnie Méhariste de l'Erg Oriental, dont le PC se trouve stationnée à EL-OUED, sur le Territoire militaire de TOUGGOURT, en Zone Est-Saharien, à proximité de la frontière tunisienne. La compagnie est commandée par le capitaine WOIZARD.

Bernard LOUIS est affecté à un peloton porté, placé sous les ordres du lieutenant C. B....., dont il devient l'adjoint.

Le 17 novembre 1955, le peloton B..... reçoit l'ordre d'escorter MM. BATAILLON et LUCE-CATINOT, deux administrateurs civils d'EL-OUED, qui, en compagnie du capitaine DUCHEMIN, commandant d'armes d'EL-OUED, souhaitent inspecter des mouvements de nomades qui ont été signalés dans la région de KHANGA SIDI NADJI, à 150 kms au nord, dans le secteur de KENCHELA.

Après avoir franchi la zone des Chott et fait étape pour la nuit à HASSI DEHBAL, le convoi, composé de 5 véhicules (4 dodges de la CMEO et la jeep des administrateurs), atteint KHANGA SIDI NADJI le 18 en fin de matinée. Les renseignements obtenus sur les nomades incitent alors les administrateurs à décider de continuer jusqu'à l'oasis de SEIAR, située à environ 30 kilomètres plus à l'Est. Aucune menace n'est signalée dans la zone.

Le convoi repart à 13 h en empruntant la piste en direction de SEIAR.

Parvenue à quelques kilomètres de SEIAR et alors qu'elle aborde une zone très accidentée, la colonne, qui s'est échelonnée en trois éléments le long de l'itinéraire, tombe dans une violente embuscade, tendue sur environ 1200 par un important élément rebelle.

Le véhicule de tête, dans lequel se trouvent le Lt B..... et le Lt LOUIS, est pris sous un feu intense, provoquant la mort immédiate du brigadier-chef VAILLANT et blessant le caporal-chef ZEN qui parvient néanmoins à s'enfuir vers le sud, en compagnie d'un méhariste. Le véhicule est immobilisé, avec un pneu crevé et prend feu après l'explosion des nourrices de réserve de carburant. Les deux officiers et le brigadier THOMAS se jettent dans des buissons proches en cherchant à s'abriter des tirs. Le Lt B..... est touché à la jambe.

Tandis que le reste de la colonne, également prise sous de violents tirs, cherche à s'extraire du piège, soit en fonçant vers SEAR, soit en se repliant vers KHANGA, les deux officiers sont rapidement submergés par les rebelles qui donnent l'assaut sur leur faible position.

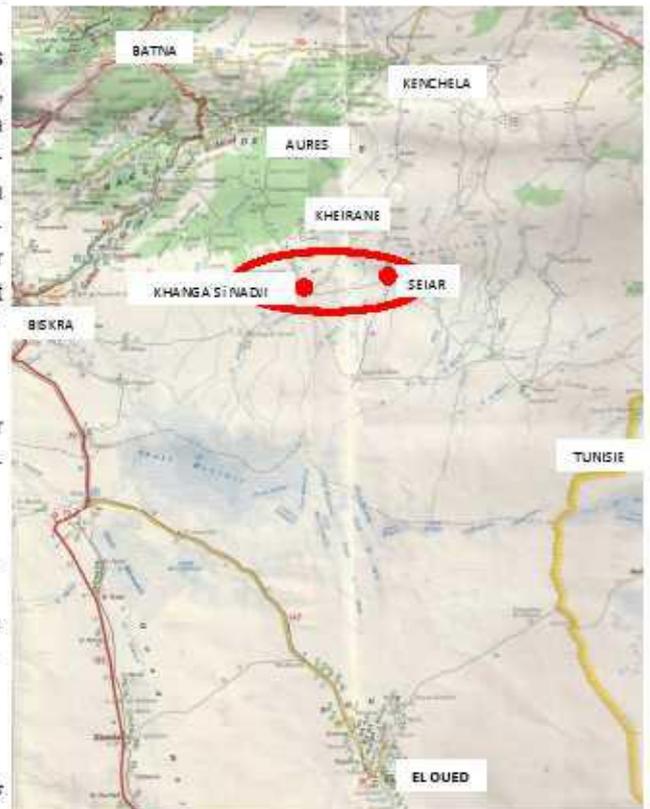


Le Lt LOUIS, un fusil à la main, tente d'abattre un rebelle qui surgit derrière le Lt B....., qui est à nouveau blessé, cette fois-ci à l'épaule.

Tandis qu'au loin la fusillade se poursuit, les trois hommes sont capturés, désarmés et fouillés, puis emmenés en courant vers le nord-est, encouragés à coups de crosse et de coups de pieds. En permanence menacés d'être abattus s'ils ne couraient pas, les prisonniers atteignent enfin, bout d'une heure environ, une petite excavation, au bord d'un oued.

Le brigadier THOMAS est séparé des deux officiers et emmené par les rebelles. Voyant son camarade souffrir de ses blessures, le Lt LOUIS demande et obtient de l'eau pour le désaltérer.

Ils sont ensuite rapidement interrogés par un chef rebelle (sans doute LAGHROUR Abbès, futur commandant de la Wilaya I, qui sera plus tard accusé de trahison par le F.L.N. et exécuté à Tunis en juillet 1957). Celui-ci décide de continuer en emmenant le Lt LOUIS, tandis que, impressionné par la blessure du Lt B....., qui perd beaucoup de sang, il lui signe un laissez-passer et lui indique de suivre l'oued vers le sud pour retrouver ses hommes. Après deux heures de marche, le Lt B..... parviendra à être récupéré et évacué par des légionnaires venus de KHANGA.



Une semaine plus tard, la famille du Lt LOUIS, déjà avertie par le traditionnel message du commandement annonçant la disparition de leur fils, reçoit une lettre de Bernard qui déclare :

*« Je ne voudrais surtout pas que l'on me plaigne car je suis extrêmement bien nourri, pratiquement à volonté. J'ai été pis avec ma tenue saharienne, très légère ; on m'a chaudement vêtu —Je neuf- chaussé fort correctement. Pour la nuit, je ne crains rien, disposant d'un abri chaud, de couverture, d'isolateur. Lorsque je veux boire, ou lorsque je désire quelque chose, je le demande et, dans la mesure du possible, on me l'apporte. Je n'ai fait l'objet d'aucun mauvais traitement, bien au contraire.*

*Vous voyez donc qu'il ne faut pas vous faire de souci, ni vous alarmer : vous auriez tort. Je ne suis pas entre les mains de sauvages, mais plutôt de soldats et je suis bien traité. Pour le moment, la santé est fort bonne, d'ailleurs, si j'étais malade, il y a ici des médicaments et je serais soigné, mais Dieu merci, je n'en ai pas besoin. Je ne peux pas recevoir de vos nouvelles, mais essayez le 10 décembre par Monte-Carlo de me faire parvenir un message m'en donnant. Je vous embrasse. »*

La lettre est accompagnée d'un courrier émanant d'un chef rebelle :

*« Nous vous assurons une fois encore que vous pouvez être tranquilles sur son sort. Pour le retour de Bernard, pour épargner le sang de milliers d'innocents, pour que la liberté et la justice reviennent chez tous les peuples, dénoncez les crimes colonialistes ! Faites connaître la vérité à tout votre entourage ! Vous pouvez, en plus, voir le Directeur du quotidien France-Observateur. Nous vous proposons d'échanger Bernard contre trois (3) de nos prisonniers chez les colonialistes. Nous vous éclairons et vous alertons sur un point qui montre la criminalité et l'indifférence des colons en dehors de leurs intérêts : nous avons proposé aux supérieurs de Bernard pour l'échanger, nous sommes restés sans réponse. Pourquoi ? Réfléchissez bien sur cette question. »*

Le Lt Bernard LOUIS est donc vivant.

Mais à partir de ce moment, plus aucune nouvelle pour la famille, tandis qu'en Algérie, divers renseignements sont recueillis à l'occasion d'interrogatoires de rebelles capturés ou ralliés par les forces de l'ordre qui tentent de retrouver les disparus qui auraient été capturés par un certain LAGHROUR Abbès.

On apprend aussi que le Lt LOUIS aurait tenté à plusieurs reprises de s'évader.

Certaines informations sont parfois peu crédibles, comme celle relatant que le Lt LOUIS, reconnu par un rebelle sur l'album de photos des disparus, aurait été vu dans un camp à OUJDA au Maroc. Fait hautement improbable, qui supposerait que le prisonnier ait été convoyé depuis la frontière tunisienne jusqu'au Maroc.

En fait, les confusions de ce genre sont fréquentes, car après quelques semaines de captivité dans le djebel, tout prisonnier européen devient rapidement méconnaissable, car privations et souffrances modifient sa physionomie et que rien ne le distingue plus des rebelles parmi lesquels il vit.

En revanche, peu à peu, d'autres renseignements se recourent, faisant état de la présence du lieutenant dans les contreforts sud des AURES; dans la région de KHEIRANE ou de RESKHIL, proches de la zone où il a été capturé. En août 1956, on apprend qu'il serait entre les mains du chef rebelle ADJOUL. Ce dernier s'étant rendu aux forces de l'ordre en novembre 1956, déclare en effet avoir vu le Lt LOUIS, en bonne santé, à RESKHIL, en janvier 1956. Il déclare aussi à la D.S.T. d'Alger qu'il a effectivement réceptionné le lieutenant LOUIS et l'a ensuite remis à BEN-BOULAID Mostefa qui l'aurait emmené vers le Djebel LAZREG vers le 15 janvier 1956.

Puis les renseignements s'estompent. Un an plus tard, le 14 mai 1957, un rebelle rallié à Foug-Toub a déclaré qu'un officier français, prisonnier, aurait été tué après deux ou trois mois de captivité, dans le secteur de KENCHELA, renseignement qui semble confirmé le 21 mars 1958 par des documents récupérés par la 21<sup>e</sup> D.I. faisant état de la condamnation à mort d'un lieutenant en février 1956, pour assassinat, complicité d'incendies et viols de femmes sur le territoire algérien, accusations habituelles pour justifier la mise à mort d'un prisonnier.



Puis plus rien... Le Lt LOUIS, toujours disparu, est promu au grade de capitaine le 1er avril 1961. Après la fin de la guerre d'Algérie, un jugement déclaratif de décès prononcé le 13 juin 1963 par le T.G.I. de Fontainebleau mettra un terme officiel aux interrogations, en fixant arbitrairement la date de la mort au 1er février 1956, sur la foi des déclarations du rebelle ADJOUL.

La mention « MORT POUR LA FRANCE » lui est attribuée le 10 septembre 1963, tandis que la croix de la Valeur militaire avec palme lui est décernée à titre posthume en mai 1964, avec la citation à l'ordre de l'Armée suivante:

« Chef d'un peloton de méharistes, avait su se faire remarquer par son brio, son endurance et son courage personnel. Le 18 novembre 1955, au cours d'une mission dans la région de KHANGA-SEIAR, est tombé dans une embuscade tendue par une bande rebelle. A lutté jusqu'à épuisement total de ses moyens avant d'être capturé. A trouvé la mort en captivité le 1<sup>er</sup> février 1956.  
Restera un modèle d'officier animé des plus belles vertus militaires. »

Mais la Légion d'honneur ne lui fut pas attribuée !

Quant au jeune brigadier René THOMAS, nul ne sut jamais ce qu'il advint de lui. ■



**Brigadier René THOMAS**  
né le 17 mai 1933  
à QUIMPERLE (29)  
Appelé le 1er mai 1954  
Il était orphelin  
de père et de mère.  
Qui garde sa mémoire ?

#### Témoignage de Mme F-G. DUPONT, sœur du Lt LOUIS

*Merci pour ce « refus de l'oubli »! Je crois que nous sommes ainsi faits que, graver un nom apaise, quand il s'agit d'un disparu. J'en ai fait l'expérience après mes démarches pour faire graver le nom de Bernard sur le monument aux Morts de ma commune. Maintenant, quand je passe devant avec mes petits-enfants, c'est l'occasion de questions qui, petit à petit, rebâtissent une vie...*

*Un Mémorial rassemblant tous les noms, ce serait magnifique.*

*Y ajouter un Monument au bord de la Méditerranée, voilà une très belle idée aussi. Ce ne sont pas seulement des noms que l'on cherche alors, mais aussi de très beaux souvenirs d'amitié qui resurgissent et aident à vivre.*

*Merci de nous redonner courage!*

# Depuis 60 ans, polémique sur le nombre de prisonniers

*« Près de 400 soldats français ont disparu dans des conditions jusqu'alors inexplicables ; l'armée se doit de réclamer toute la lumière sur ces disparitions.*

*Le sort des otages est encore plus angoissant, car aucun texte connu n'en fait actuellement mention. Certains d'entre eux étaient, il y a quelques mois encore, détenus au camp du Nador au Maroc, avec des prisonniers militaires.*

*Faut-il penser que, comme pour les prisonniers militaires, [ces personnes] auraient été exécutées ou bien que ces Européens et ces F.S.N.A. seraient eux aussi privés de leur liberté...*

*Ce serait, pour la France, démissionner de sa mission civilisatrice que de ne pas tout mettre en œuvre pour faire libérer ses ressortissants ; quant à l'Armée, elle se doit, pour son honneur, d'exiger et d'obtenir soit la libération de ces malheureux prisonniers, soit la certitude et la preuve de leur exécution ou de leur mort au combat. »*

**Telle est la conclusion de la lettre que** le général LE CORBEILLER, président de la Commission d'inspection des centres de détention administrative, adresse, le 27 avril 1962, au Haut Commissaire de la République et au Général commandant en chef en Algérie (n° 112/I.C.I. - réf SHD 1 H 1240), dans lequel il souligne les contradictions et manques des accords d'Evian, en s'étonnant du faible nombre de prisonniers libérés par le F.L.N. (11 dont 6 légionnaires).

Car une polémique est née, depuis la fin du délai de trois semaines prévu par les accords d'Evian pour la libération des prisonniers détenus par chacune des parties.

Déjà, pendant les négociations, les représentants de la France s'étaient trouvés en porte-à-faux, car ils ne possédaient aucune liste de prisonniers français et ne sachant quoi réclamer, s'étaient contentés de la déclaration générale de l'article 11.

Le FLN, quant à lui, campe sur ses positions et l'état-major général de l'ALN, basé en Tunisie, affirme que, sous réserve de quelques cas isolés toujours possibles, mais qui n'ont pas été communiqués jusqu'à présent par les Wilayas, l'ALN ne détient plus de prisonniers français. Il est ajouté que la controverse soulevée par la France à ce sujet est un faux problème fomenté par la France pour passionner l'opinion à propos d'une question qui a été clairement exposée aux négociateurs français lors des entretiens d'Evian.

Certains membres de l'A.L.N. affirmeront même que les prisonniers n'ont jamais existé :

*« Ces prisonniers que l'on nous impute n'ont jamais existé. L'erreur date du temps du Ministre Robert LACOSTE. Comme il avait besoin de renforts et que, pour cela, il ne voulait pas effrayer les familles de militaires du contingent et, par leur intermédiaire, les députés, il n'annonçait jamais les morts, mais des prisonniers ou des disparus. Ainsi, l'opinion a été abusée et l'erreur persiste encore aujourd'hui. »*  
(entretien avec le Lt Si Mustapha, avec Gérard PERIOT, paru dans Nation Française du 16.03.1962)

De leur côté, les autorités françaises en Algérie, chargées d'assurer la transition du pouvoir, sont amenées à constater leur incapacité à gérer le problème des prisonniers, qu'elles semblent méconnaître.

**Le 20 avril 1962**, une fiche interne au Cabinet militaire du Haut Commissaire de la République en Algérie, fait le point, à la suite de lettres provenant de familles de militaires et de civils enlevés par le F.L.N., sur la situation des prisonniers militaires et civils.

Le rédacteur de la fiche écrit :

*« La section J ne dispose, en ce qui concerne les prisonniers militaires, que de renseignements fragmentaires qui lui ont été transmis dans le passé par l'EMI et ne dispose d'aucun document en ce qui concerne les prisonniers ou otages civils.*

Le rédacteur en est donc réduit à des supputations :

*« Il est vraisemblable que, pour les prisonniers militaires, le Général Commandant Supérieur des Forces en Algérie a établi une liste aussi complète que possible et que celle-ci a été transmise d'une part, au Comité International de la Croix Rouge et d'autre part, à la Commission du Cessez-le-feu.*

*J'ignore si, pour les prisonniers ou otages civils, le Cabinet Civil du Délégué Général ou un autre service a pu établir une liste. »*

**Parallèlement, le 20 avril 1962**, le Comité International de la Croix Rouge lui-même dénonce l'attitude du FLN et l'accuse de violer les accords d'Evian dans un communiqué publié par le journal l'Aurore du 20.04.1962 :

*« Depuis la conclusion des accords d'Evian, le C.I.C.R. a reçu de très nombreuses demandes des familles, inquiètes du sort de leurs parents, civils ou militaires, disparus et présumés prisonniers.*

*Le délai de 20 jours prévu dans cet accord (article 11) a expiré le 8 avril.*

*A ce jour, les autorités françaises ont communiqué au C.I.C.R. les noms des sept camps militaires d'internés dans lesquels stationnent les prisonniers faits au combat en Algérie, ainsi que des listes nominatives comprenant 3 485 noms.*

*Le gouvernement français a précisé au C.I.C.R. sa volonté de libérer unilatéralement la moitié de ces prisonniers, la libération de l'autre moitié devant intervenir en même temps que celle des prisonniers français détenus par le F.L.N.*

*En revanche, aucune communication n'est venue du G.P.R.A. , malgré les demandes répétées qu'a faites le C.I.C.R. au sujet des prisonniers, tant civils que militaires, détenus par l'A.L.N.*

*Dans ces conditions, le C.I.C.R. regrette de ne pas être en mesure de répondre aux pressantes demandes qu'il reçoit de la part des familles des prisonniers français. »*

*L'article précise en conclusion qu'un porte-parole du G.P.R.A. a indiqué, à la suite de ce communiqué, que le gouvernement provisoire examinait actuellement les accusations de la Croix-Rouge. »*

Tandis que le FLN continue à nier l'existence de prisonniers, le gouvernement français doit faire face à plusieurs interventions de parlementaires, qui lui demandent des comptes.

Le ministère des Armées les renvoie systématiquement à une déclaration de **M. MESSMER**, faite le 13 mars 1962:

*« Sont portés disparus les militaires qui, à la suite d'un engagement ou d'une opération, ne rejoignent pas leur unité et dont le corps n'est pas retrouvé.*

*Au 1<sup>er</sup> août 1961, le nombre de militaires français de souche européenne portés disparus en Algérie depuis 1954 était de 348, chiffre obtenu par addition des états hebdomadaires. Ce nombre a diminué en fonction de renseignements qui ont permis de préciser le sort de certains de ces militaires et de ne plus les considérer comme disparus.*

*Au 1<sup>er</sup> janvier 1962, 197 militaires sont encore portés disparus, dont une partie seulement se trouve vraisemblablement aux mains de l'adversaire.*

*Il n'y a, en effet, aucune certitude que tous les militaires portés disparus et présumés prisonniers soient effectivement entre les mains du F.L.N.*

*Le gouvernement, qui comprend et partage l'angoisse des familles, ne peut à cet égard donner des assurances de nature à faire naître des espoirs qui pourraient malheureusement s'avérer sans fondement. »*

Un peu plus tard, le **8 mai 1962**, alors que la controverse au sujet des militaires prisonniers ou disparus se poursuit, notamment grâce aux interventions du Sénateur LAFAY, le ministre d'Etat chargé des questions algériennes, Louis JOXE, fait le point de la situation, en invitant les sénateurs à ne pas garder d'espoir excessif, tout en affirmant que « *le gouvernement agirait jusqu'au dernier espoir* ».

« Une distinction doit être faite, a dit le ministre, entre les disparus et les prisonniers.

Sont portés disparus ceux qui n'ont pas reparu à leurs unités après un temps raisonnable et qui ont pu être victimes d'accidents aériens, qui ont pu tomber en embuscade, être capturés alors qu'ils étaient grièvement blessés et dont la preuve formelle de la mort n'a pu être définitivement établie.

Le total des disparus depuis le début des hostilités estimé à 348 hommes par le ministère des Armées a été ramené, après libérations ou décès reconnus, à 197.

Il y avait lieu de craindre qu'il n'y ait, dans ce nombre de 197 disparus que très peu de prisonniers, étant donné les conditions atroces de la guérilla, a déclaré M. JOXE, qui a souligné que la nature même de cette guérilla et de la rébellion a rendu impossible toute enquête et cela d'autant plus que les captures ont eu lieu, pour la plupart, au début des hostilités et que les responsables de l'A.L.N. ont souvent disparu eux aussi. »

On notera que le nombre de disparus a été réduit à 197 car l'état-major a décrété, de lui-même, qu'un certain nombre de présumés prisonniers ne pouvaient pas avoir survécu et a éliminé tous ceux portés disparus depuis un certain nombre d'années. Il a également retiré ceux dont on pensait avoir une preuve de décès (témoignages de libérés notamment).

Et le ministre conclut en disant:

« *Nous attendons du F.L.N. la liste exacte des prisonniers qu'il détient et que nous réclamons depuis le cessez-le-feu.* »

A Genève, le Comité International de la Croix-Rouge se montre très réservé sur les conditions dans lesquelles sont détenus les prisonniers français de l'ALN et avoue son impuissance:

« *Nous ne pouvons ni confirmer, ni infirmer le chiffre de 348 prisonniers annoncé par les milieux officiels français, parce que nous ne possédons pas de listes et que nous n'avons jamais pu visiter des camps où les Français sont détenus.* »

**Le 23 mai 1962**, le cabinet militaire du ministre des Armées diffuse aux grands commandeurs des armées une note dans laquelle il avoue indirectement sa méconnaissance du dossier :

« *Les démarches effectuées auprès du F.L.N. pour obtenir des renseignements sur le sort des militaires français portés disparus n'ont jusqu'à présent abouti qu'à des résultats fragmentaires.*

*Afin d'obtenir sur la plupart de ces disparitions une prise de position aussi nette que possible, il importe que les négociateurs français aient en leur possession le maximum de documents.*

*Les destinataires de la présente note voudront bien faire rechercher et adresser sous le présent timbre d'extrême urgence les renseignements en leur possession sur les militaires français portés disparus du 1<sup>er</sup> novembre 1954 au 19 mars 1962.*

*Il y aura lieu d'envoyer notamment les photos d'identité des intéressés, la photocopie des tracts, lettres, etc..., émanant du F.L.N. où ont été cités les noms des militaires français.* »

**Soixante ans après, nous en sommes au même point, puisque ces renseignements ont fait l'objet d'un courrier adressé par SOLDIS au Président de la République le 5 juillet 2020 pour lui demander de faire rechercher, en Algérie, les archives permettant d'identifier les lieux d'inhumation de ces soldats français dont on a la certitude qu'ils ont été capturés vivants.**

**Notre lettre est restée, pour l'instant, sans réponse. ■**

# Témoignage d'un prisonnier



**Jean-Pierre MARCHAND**, né le 24 septembre 1935 à Epemay, appartenait au contingent 56/2B et après avoir été incorporé le 5 mai 1956 au 151<sup>ème</sup> RIM, où il avait effectué ses classes, avait été affecté au 22<sup>ème</sup> RTA, 3<sup>ème</sup> Bataillon, où il avait gagné ses galons de caporal.

Le 30 avril 1958, il est désigné pour faire partie d'un commando de la 11<sup>ème</sup> compagnie, placé sous les ordres du Lt GILLET ayant pour adjoint le Lt DECROUY.

Le commando, abandonné sur le terrain à la nuit tombante, après une opération de ratissage, s'installe en « chouf » avec pour mission d'observer et de se renseigner sur les bandes rebelles de la région. Le lendemain matin, vers 7 h 30, les guetteurs surprennent un campement dans l'Oued MELAN. Avec un groupe, le Lt GILLET neutralisent plusieurs rebelles.

Mais d'autres éléments rebelles, évalués à une compagnie, contraignent le commando à se replier vers le sud-est. La poursuite s'engage.

Vers 12 h 30, les rebelles arrivent au contact sur le DJEBEL SELIA EL HAMRA et donnent deux assauts successifs.

Submergé, le Lt GILLET donne l'ordre de se disperser par petits groupes pour rejoindre la route nationale n° 23. Tandis que le Lt DECROUY reste en arrière, avec les pièces FM, pour retarder l'ennemi.

Vers 18 h, quelques rescapés du commando sont récupérés sur la RN 23 par des patrouilles.

Le Lt DECROUY, deux sergents et quatre tirailleurs sont portés manquants.

Le lendemain, les corps de six autres tirailleurs, tués durant l'accrochage, sont retrouvés sur le terrain.

Le corps du Lt DECROUY a été retrouvé, 4 mois plus tard, avec celui du tirailleur BAILLET, dans un oued encaissé.

C'est au cours de cette action que le caporal MARCHAND a été capturé. Voici son récit.

*"Envoyé en commando, 38 hommes par véhicule, qui, après une nuit dans le djebel, attaque quelques Raïmas où sont récupérés deux prisonniers. Au retour accrochage avec une Katiba. Pas de contact radio, les "chanel" ayant changé le 1<sup>er</sup> mai, personne n'était resté à notre écoute sur l'ancien. Aucun renfort n'est à espérer. Ce sera vite la débandade. 50% de notre effectif sera tué ou aura disparu.*

*Parmi nos morts un lieutenant, trois sergents dont un déserteur, deux caporaux et des hommes de troupe parmi lesquels plusieurs amis, les soldats Mercier, Gaude, Marjollet, Dubuis, Cottin et Amida, tous tués... J'ai du marcher vers l'ouest, chaque nuit. J'ai passé près de Colomb Bechar, la ligne du Maroc où j'ai été détenu dans une maison d'Oujda que je n'ai pas quittée de mai à décembre 1958. Je n'ai pas été trop mal traité. Mais je ne pouvais pas sortir, pas d'exercice. Je dormais 17 heures sur 24.*

*Nous étions trois prisonniers à nous partager deux tapis. J'avais mes sandales pour oreiller... Ce qui m'était le plus pénible, c'était d'avoir toujours le canon d'un fusil dirigé vers moi. Les propos des geôliers étaient d'une grande cruauté... Nous n'avions aucune lecture. On avait juste réussi à fabriquer nous même quelques jeux de société.*

*Ma libération a eu lieu en grande pompe en présence de la soeur d'Hassan II, Leïla Aïcha. Il y avait là un grand nombre de journalistes français et étrangers convoqués par la légation du FLN à Rabat... Ils nous ont remis à la Croix Rouge, puis nous nous sommes retrouvés à l'ambassade de France".*

Le caporal MARCHAND a été libéré le 3 décembre 1958 après 6 mois de captivité. ■

# Enlèvements et exsanguinations

Article publié par M. Gregor Mathias, docteur en histoire,  
dans *Mémoire vive, la revue du CDHA*, n°75, 2<sup>e</sup> trimestre 2020

Du cessez-le-feu, le 19 mars 1962, à l'indépendance de l'Algérie le 5 juillet 1962, on assiste à l'enlèvement de nombreux Européens et de militaires. Les interprétations de l'époque évoquent des enlèvements crapuleux profitant de la vacance de pouvoir entre des autorités françaises sur le départ et un Exécutif du FLN installé à Rocher Noir sans réel pouvoir, de vengeances menées par le FLN pour répondre aux attentats de l'OAS ou d'enlèvements ciblés d'Européens destinés à avoir des renseignements sur les commandos de l'OAS. Des rumeurs, rapidement écartés par les historiens, évoquent des enlèvements par le FLN pour s'approvisionner en sang suite aux attentats de l'OAS à Alger et Oran.

## Une lettre à l'origine d'une longue recherche (2007-2019)

Esteban Sanchez, un légionnaire enlevé, le 8 mai, sur la plage des Sablettes à Arzew lors d'une permission, parvient à envoyer une lettre à son frère, le 30 juin. Ce dernier la transmet ensuite à la Légion étrangère à Sidi-Bel-Abbès. Il affirme être détenu avec 4 autres militaires. Il est traité correctement : « *Ils nous donnent bien à manger, mais c'est pour prendre notre sang* ». Il a été prélevé 4 fois de son sang, une fois en moyenne tous les 15 jours. La fréquence des prélèvements explique les nombreux décès : « *Beaucoup y sont passés, et deux légionnaires comme moi* ». Nous dévoilons la lettre et notre analyse dans la revue *Outre-Mers* n° 356-357 de 2007, puis en publiant aux éditions Michalon, en 2014, une vaste étude sur ce sujet dans un ouvrage intitulé *Les Vampires à la fin de la guerre d'Algérie, mythes ou réalité ?*, dans lesquels nous évoquons plusieurs hypothèses de lieux de détention du légionnaire : Oran, Alger ou Mostaganem. Nous avons privilégié Oran en raison de la proximité par rapport au lieu de l'enlèvement et de l'importance des besoins en sang.

En 2019, nous dévoilons pour la première fois le nom du légionnaire à l'association Soldis de recherche des militaires disparus en Algérie. Or, il n'apparaît pas dans ses recherches ; en effet Soldis nous communique une coupure de presse faisant part de sa libération dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 août 1962 dans « *la banlieue d'Alger* ». Nous évoquons en deuxième hypothèse cette ville comme un lieu probable de détention, car les geôliers parlaient de « *Médéa et la Casbah* ». Le timbre à moitié effacé, évoquait, par ses indications et sa forme, Alger Gare, le bureau du quai Warnier. De plus, on notait la ressemblance du témoignage du légionnaire avec celui d'une femme qui s'était échappée, le 28 mai, d'un lieu d'exsanguination à Alger. L'article n'évoque pas les circonstances de sa libération, soit par coup de force de l'armée (renseignement du 1<sup>er</sup> août : la clinique de Saint-Eugène sert de lieu de détention d'Européens), soit par une libération négociée avec la Wilaya IV (20 Européens sont libérés le 3 août). Mais il est possible que cette libération s'inscrit dans celles du 3 août 1962.



Article de presse  
conservé au SHD (I.H.1789).

## Pourquoi le FLN pratique-t-il les exsanguinations ?

Par crainte d'attentats du FLN, les Musulmans menacés par l'OAS n'ont plus accès aux hôpitaux situés dans les quartiers européens à Alger et Oran, à partir de mars ou avril 1962. Le FLN crée alors ses propres structures médicales pour soigner les musulmans blessés dans les attentats de l'OAS à Alger (864 attentats de l'OAS et 80 du FLN à Alger) ou à Oran. A l'époque, les musulmans n'ont pas l'habi-

tude de donner leur sang considéré comme impur dans la religion musulmane.

Le sang transfusé aux blessés provient alors des militaires du contingent, selon les mémoires d'Albert Faucher, étudiant en pharmacie, militaire du contingent et responsable du prélèvement sanguin à Tizi-Ouzou de février à juillet 1962. Mais avec le départ en métropole des troupes du contingent, cette source s'épuise à partir de début mai, Albert Faucher est obligé de faire appel à la bonne volonté des Européens ou fonctionnaires encore présents en Algérie.

### Les lieux des prélèvements sanguins forcés

Dans les témoignages ou les rumeurs qui évoquent les exsanguinations, on assiste à une confusion entre les centres de détention d'Européens, les lieux de tortures de sympathisants supposés de l'OAS, l'existence de charniers de civils européens, et la présence de cliniques du FLN (qui ne pratiquent pas toutes des actes chirurgicaux), ce qui explique la difficulté de nommer avec précision les lieux concernés dans les périphéries d'Alger ou d'Oran.

Des prélèvements sanguins forcés ont été réalisés dans les cliniques algéroises du FLN d'Albert du Mun à Belcourt où l'on pratique des actes chirurgicaux, et à la clinique du Clos Salembier (livraison de matériel de transfusion par le CICR). Pour la clinique du Beau-Fraisier d'Alger, les quartiers de Frais-Vallon et d'Hussein-Dey, nous n'avons que des suspicions. A Oran, les lieux où se pratiquent l'exsanguination sont l'hôpital de Médioni (actes chirurgicaux) et l'hôpital psychiatrique dans le quartier de Victor-Hugo, à l'hôpital Valmy, à la Polyclinique (rue du Figuier), aux abattoirs centraux, au centre médico-social Charles de Foucauld (rue de Tombouctou), tous les quatre situés, en Ville Nouvelle et aux abattoirs des Quatre-chemins à la sortie d'Oran. En dehors de ces deux grandes villes, Mostaganem (lieu indéterminé) et Hennaya (située au nord de Tlemcen), qui sert d'hôpital d'évacuation des blessés transportables d'Oran, sont cités comme des lieux de prélèvements sanguins par un sous-officier et un harki.

L'Algérie du FLN inscrit sa pratique des exsanguinations dans la continuité de Cuba de Fidel Castro et sera suivie par le Cambodge des Khmers rouges, le Front Polisario du Sahara occidental et l'Afghanistan des Talibans, il est vrai qu'« *Alger la rouge* » s'est toujours revendiquée comme « *la Mecque des révolutionnaires* »<sup>1</sup>. ■

Gregor Mathias

### Esteban SANCHEZ

Le Légionnaire SANCHEZ se trouvait au début de mai 1962, au centre de repos d'ARZEW, près d'Oran.

Le 8 mai, en fin de journée, alors qu'il rentrait seul de la plage pour rejoindre le centre de repos, il était abordé par cinq musulmans armés de P.A. qui l'obligèrent à monter à l'arrière d'une VL SIMCA.

Attaché avec une corde et les yeux bandés, il était transporté dans une cave où il fut enfermé après avoir été déshabillé. Après avoir subi deux prises de sang, il fut battu par ses ravisseurs puis à nouveau transporté vers une nouvelle destination.

Enfin, le 1er août, il fut relâché, à proximité d'une plage et recueilli par un motocycliste qui le conduisit à la gendarmerie de St-Eugène (Alger).

### LE CRI RETENU

*« depuis des années déjà, septembre a enfoui cet espoir fou sous ses tapis de feuilles mortes, mais au plus dur de l'hiver, quand le vent hurle et gémit à mes fenêtres... Souvent je crois entendre un appel ».*

dernière phrase du livre « Le cri retenu »,  
d'Andrée MONTERO, épouse et soeur d'un disparu civil

# Pire que la mort

Y a-t-il pire que la mort ?

Oui, répond résolument le général Henry-Jean FOURNIER qui, depuis huit ans, à la tête de l'Association nationale pour la mémoire des militaires portés disparus durant la guerre d'Algérie (SOLDIS ALGERIE), consacre ses efforts à retrouver la liste nominative de ces oubliés de l'Histoire qui, pour leurs familles et leurs compagnons d'armes, ne sont « ni morts, ni vivants ».

(article publié dans LE CASOAR, revue des anciens élèves de St-Cyr  
n° 238 de juillet 2020)

Car si la mort est une rupture définitive, une absence irrémédiable mais palpable du fait de la présence du corps qui permet, peu à peu, de faire le deuil du mort, la disparition est un drame sans fin, une absence indéfinie qui ne permet jamais de mettre un terme à la souffrance, comme on ferme un tombeau, puisqu'il n'y a pas de tombeau.

Le rituel qui accompagne la mort d'un soldat permet, lentement, de l'accepter, certes comme une fatalité, mais de l'accepter tout de même. Le récit des faits qui ont entouré et provoqué cette mort, le témoignage des camarades, les textes de citation facilite le travail de deuil pour ceux qui vont désormais vivre dans le souvenir.

Mais lorsqu'un militaire est porté disparu, c'est le doute qui s'installe et devient la source d'une espérance permanente : il n'est peut-être pas mort !

Doute administratif tout d'abord, avec l'implacable mécanique réglementaire qui se met en marche et débute par une première étape consistant à déclarer « l'absent » en absence irrégulière qui, au terme d'un délai défini (quelques semaines) se transforme en désertion. Cette suspicion s'accompagne alors d'une enquête de gendarmerie, qui vient au domicile du disparu et dont les questions jettent l'opprobre sur la famille, en cette époque des années cinquante où la désertion était ressentie comme un crime honteux.

Doute introduit également par la procédure qui se matérialise, comme pour l'annonce de la mort, par un bref message du chef de corps destiné à la famille. Dès lors, le tourment s'installe devant les interrogations qui surgissent naturellement : que s'est-il passé ? qu'est-il devenu ? où est-il ? souffre-t-il ?

Et ce doute devient espérance lorsque, quelques semaines plus tard, le chef de corps, croyant bien faire, décrit brièvement, dans une lettre à la famille, les circonstances de la disparition et ouvre généreusement une fenêtre d'espérance en affirmant que l'on fait tout le possible pour retrouver le disparu.

Parfois, cette espérance est confortée par un courrier reçu du prisonnier, laissant alors espérer la libération de celui-ci.

Puis, plus rien.

Parfois pendant des années. Rien que des rumeurs, des fantasmes nées de l'imagination meurtrie par l'absence. En ce temps-là, il n'existait aucun soutien psychologique et les familles étaient laissées à elles-mêmes, avec leurs souffrances, leurs interrogations, leurs doutes et leurs espoirs. Et souvent aussi, sans aucune aide matérielle, notamment pour celles qui n'étaient pas vraiment des veuves et leurs enfants, qui n'étaient pas vraiment des orphelins.

Comment, dès lors, parler d'un père qui n'est plus là ? Comment envisager l'avenir pour une jeune fiancée ? Comment admettre la perte -hypothétique- d'un fils ?

En outre, il était hors de question, pour les responsables civils et militaires du moment, de laisser savoir que des militaires de l'armée française avaient pu être capturés, dans des départements français, sous le contrôle de la justice et de la police françaises, par des « rebelles », à l'occasion de ce qui n'était alors que des opérations de « maintien de l'ordre ». Un silence total entourait donc les disparus, même lorsque la disparition avait concerné un groupe important. De sorte que les familles concernées n'avaient aucun moyen d'entrer en relation entre elles et de se porter mutuellement assistance.

Cela dura jusqu'à la fin de la guerre et bien au-delà, puisque, à partir du cessez-le-feu, les disparitions au combat furent alors remplacées par des enlèvements, disparitions forcées.

Les accords de cessez-le-feu ne furent pas accompagnés, comme aux lendemains de la plupart des conflits, par la libération des soldats français « présumés prisonniers ». Pour une raison très simple : la France ignorait combien de soldats elle avait ainsi perdu. Les plénipotentiaires français à Evian ne possédaient en effet aucune liste de prisonniers détenus. Seuls une dizaine de soldats français furent alors relâchés, parfois à la suite d'une forte insistance de parlementaires indignés par la passivité du gouvernement, ce qui donna lieu à de belles joutes oratoires à l'Assemblée ou au Sénat et à quelques fabuleux mensonges sur les chiffres officiels.

Dans l'année qui suivit l'indépendance de l'Algérie, les autorités françaises décidèrent alors de clore ce dossier épineux, de la seule manière possible qui était, légalement, de faire prononcer juridiquement le décès des disparus.

Un exemple parmi des centaines d'autres est celui du lieutenant Philippe MONGAULT, officier des Affaires Sahariennes, porté disparu le 21 mai 1959, à la suite d'une embuscade. Depuis la disparition de son mari, madame MONGAULT n'a cessé de garder l'espoir qu'il est toujours vivant.

La surprise est donc brutale, lorsqu'elle reçoit, fin 1963, la visite du maire de son village, chargé de venir lui annoncer que, selon les renseignements détenus par l'armée, son mari doit être considéré comme mort et que les procédures administratives de décès ont été lancées. Désespérée, elle se tourne vers la promotion de son mari, qui s'adresse à La Saint-Cyrienne, pour, au moins, apprendre comment son mari est mort.

L'affaire remonte alors au ministre des Armées (MESSMER), qui signe une réponse résumant l'attitude du gouvernement vis-à-vis du problème des prisonniers :

*« Aussi cruelle que soit l'incertitude dans laquelle nous restons au sujet du sort des militaires français, portés disparus au cours des opérations de maintien de l'ordre en Algérie, il faut bien réaliser qu'en 1964, et dans l'état actuel de nos relations avec l'Algérie, si ces militaires étaient prisonniers, leur existence serait connue. C'est pourquoi, dans l'intérêt même des familles qui ont souvent de délicates questions à régler, j'ai prescrit que soient entamées les procédures aboutissant aux jugements déclaratifs de décès et à l'attribution de la mention « Mort pour la France ».*



Et le ministre conclut, en se déchargeant sur la St-Cyrienne de la réponse à donner à madame MONGAULT :

*« Je ne doute pas que, fidèle à la tradition et aux buts de la Saint-Cyrienne, vous n'ayez à cœur de faire comprendre à madame Mongault combien les chances d'obtenir plus de précisions sur le décès de son mari sont faibles et à l'aider à faire face à une triste réalité. »*

Face à cette inhumaine froideur administrative, on comprendra que des centaines de familles tombèrent dans le désespoir le plus profond, devant un deuil impossible, mais gardant malgré tout l'espérance d'un retour ou de nouvelles. Le moindre coup de sonnette à la porte ravivait chaque fois cette espérance. Des rites s'instaurèrent, comme celui de dresser le couvert du disparu à la table familiale. Des manies naquirent, comme celle de cette mère refusant, jusqu'à sa mort, de quitter sa demeure, même quelques instants, pour être là quand « il » reviendrait. Des parents moururent de chagrin, littéralement.

Aujourd'hui, presque 60 ans après les faits, les militaires portés disparus durant la guerre d'Algérie sont morts une seconde fois car leur nom a été oublié : il n'en existe aucune liste officielle.

C'est pour réparer cet oubli que l'association SOLDIS ALGERIE, soutenue par le Secrétariat d'Etat aux Anciens Combattants, souhaite, après avoir dressé la liste nominative aussi précise que possible des disparus, offrir à leur mémoire le tombeau qu'ils n'ont jamais eu et à leurs familles et leurs proches, un lieu de recueillement qui apaise leur deuil. ■

# Le sort des pilotes



Divers témoignages de prisonniers évoquent la haine des rebelles pour les pilotes, laissant imaginer le sort réservé à ceux qui leur tombaient entre les mains.

Le 29 octobre 1955, au cours d'une mission de reconnaissance dans les Aurès, dans la région d'Ahris, un avion de type « Criquet », piloté par le sergent Christian GIRARD et ayant à son bord le sous-lieutenant observateur René GAUTIER se voit contraint, à la suite d'une panne de moteur, à un atterrissage forcé dans une vallée encaissée, en zone dangereuse, véritable tour de force compte tenu de la nature du terrain.

Appliquant les consignes prévues dans de telles circonstances, l'équipage tente alors de gagner à pied un poste ami, après avoir détruit l'armement de bord et dissimulé le poste radio. Portés disparus, leurs corps seront retrouvés deux jours plus tard, dans la montagne. Ils semblent qu'ils aient été assassinés après être tombés dans une embuscade et avoir épuisé leurs munitions en se défendant.



## Attribution de la mention « MORT POUR LA FRANCE »

Parmi les dossiers de militaires portés disparus en Algérie, le cas des militaires en position de retraite constitue un cas particulier, dans la mesure où l'on ne peut dire avec précision si leur disparition a été liée ou non à leur état d'ancien militaire, ce qui n'a pas permis de les faire bénéficier de la mention « Mort pour la France ».

Le cas de l'Adjudant (ER) André BARJOU permet cependant de lever cette ambiguïté et, à la demande de SOLDIS, l'ONACVG lui a attribué, en 2020, la mention « MORT POUR LA FRANCE ».

Voici les raisons qui ont conduit à cette décision.

Né le 16 mars 1926 à Bordeaux (33), André BARJOU, après avoir servi au sein des Forces Françaises de l'Intérieur de Gironde (F.F.I.), s'est engagé, le 31 août 1944 à la 1<sup>ère</sup> Division des Français Libres, pour la durée de la guerre. A l'issue de celle-ci, il rengage et participe à la campagne d'Indochine.

Il sert ensuite en Algérie, au sein d'unités parachutistes, où il est sélectionné par le capitaine Pierre-Alain LEGER pour participer à la mise sur pied d'une unité spéciale, le Groupe de Renseignements et d'Exploitation (G.R.E.) qui s'illustre notamment durant ce que l'on a appelé la bataille d'Alger, en permettant, en 1957, l'arrestation de plusieurs responsables du F.L.N. et le démantèlement de la Zone Autonome d'Alger (Z.A.A.) qui était à l'origine de nombreux actes terroristes.

La particularité de cette unité spéciale était d'être composée essentiellement de rebelles ou terroristes retournés par le capitaine LEGER et ralliés à la cause française. Leur action provoqua des pertes importantes dans l'organisation F.L.N.

André BARJOU, promu au grade d'adjudant en 1960, fut l'un des acteurs majeurs de cette politique qu'il mit en œuvre aux côtés du capitaine LEGER, dont il était l'un des adjoints au sein de cette « harka » urbaine, travaillant notamment dans la casbah d'Alger.

Bien implanté en Algérie, il s'était marié avec une jeune fille « pied-noir », dont il avait eu trois enfants. C'est la raison pour laquelle, ayant atteint 18 années de service et la limite d'âge de son grade, il prit sa retraite sur place, en Algérie, à compter du 5 mai 1962.

Quinze jours après, le 22 mai 1962, la disparition de l'Adjudant André ARJOU était signalée par sa famille.

Or, depuis le début de l'année 1962, le commandant FLN AZZEDINE, qui avait dû fuir la ville d'Alger en 1957 pour échapper aux arrestations par l'armée française (notamment grâce à l'action du G.R.E. dont faisait partie André BARJOU), était revenu dans la ville pour y reconstituer la Z.A.A.

Un document (référéncé au SHD) émanant du 2<sup>ème</sup> Bureau du Corps d'Armée d'Alger en date du 23 mai 1962 indique que le sous-officier a été enlevé par ordre du commandant AZZEDINE « qui voudrait l'interroger personnellement ». Cette note du 2<sup>ème</sup> Bureau précise également que ce sous-officier possédant des connaissances étendues sur le service de renseignements français (méthodes et personnel), il serait urgent de prendre des dispositions à ce sujet.

.../...



### Honneur à l'Adjudant André BARJOU Mort pour la France en Algérie le 22 mai 1962

Mais il ne semble pas qu'aucune action ait été conduite pour récupérer ce sous-officier, d'autant plus qu'à la même période, une alliance, s'inscrivant dans les conséquences de la lutte contre l'Organisation de l'Armée Secrète (O.A.S.), avait été conclue entre le commandant de la Z.A.A. et les autorités françaises, exonérant tacitement le F.L.N. de toute responsabilité dans les enlèvements d'Européens durant cette période.

On peut donc déduire de ce document que l'Adjudant André BARJOU a très vraisemblablement été victime de représailles en raison de son ancien état de militaire et de son rôle, de 1957 à 1960, au sein du G.R.E.

C'est pourquoi il a semblé juste de lui attribuer la mention « Mort pour la France ».

Le nom de l'adjudant BARJOU figurait jusqu'à aujourd'hui sur la colonne centrale du monument du Quai Branly, au titre des victimes civiles de la guerre d'Algérie. Il sera désormais inscrit sur la colonne des Morts pour la France, aux côtés de ses frères d'arme.

L'Adjudant BARJOU était titulaire de la Médaille militaire, de la Croix de guerre TOE avec deux citations et de la Croix de la Valeur militaire avec 4 citations, titres qui témoignent de sa haute valeur militaire.

SOLDIS se réjouit de cette régularisation et souhaiterait entrer en relation avec les descendants d'André BARJOU pour leur faire connaître cette mesure de reconnaissance envers leur père.

## L'HOMMAGE moment-clé du deuil

Récemment, le général Gouverneur militaire de Paris, qui préside aux cérémonies d'hommage aux militaires morts en OPEX, rappelait, dans une publication de la Mutuelle UNEO, que les honneurs et les hommages rendus aux soldats tombés au combat constituaient une étape essentielle dans l'accompagnement des familles endeuillées et dans l'accomplissement de leur deuil.

*« C'est un moment, disait-il, qui permet, autant que faire se peut, de redonner du sens à la disparition du proche. Il exprime notre respect et notre reconnaissance envers le défunt, mais également envers la famille. »*

*C'est un moment où celle-ci sent combien les responsables politiques et les autorités militaires mesurent le poids de leurs décisions, combien la Nation s'associe à sa peine et considère à sa juste valeur ce sacrifice.*

*C'est aussi un moment important pour les camarades des soldats tués. Les hommages leur rappellent le sens et la portée de leur engagement. Toute la communauté militaire est également touchée par la reconnaissance et la communion exprimées par la société civile. »*

**Moment que les familles et les camarades des militaires portés disparus en Algérie n'ont jamais connu. C'est pourquoi SOLDIS estime indispensable de leur élever un monument qui permettra de leur témoigner la reconnaissance de la Nation et aux familles d'accepter leur mort.**

***« Le disparu, si l'on vénère sa mémoire, est plus présent et plus puissant que le vivant. »***

St-EXUPERY (Citadelle)



## HOMMAGE AU GENERAL Maurice FAIVRE

(1926- 2020)

Un ami nous a quittés!

Depuis le début des travaux de SOLDIS, le général FAIVRE a été un précieux conseiller, riche de l'expérience acquise au cours de ses propres recherches et détenteur d'une mémoire particulièrement précise, appuyée sur une importante documentation dont il avait

remis au président de SOLDIS la partie concernant les archives détenues par le Comité International de la Croix Rouge, à Genève.

SOLDIS salue sa mémoire et présente à sa famille ses condoléances attristées.

Né le 19 mars 1926 à Morteau dans le Doubs, le général Maurice FAIVRE sort de St-Cyr en 1949, en étant major de sa promotion « Rhin et Danube ».

Ayant choisi de servir dans l'arme blindée-cavalerie, il est affecté au Maroc, au sein du 2<sup>ème</sup> Régiment Etranger de Cavalerie.

Il sert ensuite, à partir de 1955, en Algérie, où il séjournera à deux reprises, comme commandant d'escadron. Au cours de son deuxième séjour, il organise notamment la protection de trois villages placés en autodéfense. A ses côtés, son épouse Monique se consacre à des activités médico-sociales auprès des familles qu'ils doivent ensuite abandonner à leur sort.

En 1963, de retour en France et apprenant que ses anciens harkis se sont réfugiés à Choisy le Roi, il organise le rapatriement de leurs familles en aidant à leur installation et à leur insertion. Il restera en liaison avec eux toute sa vie.

Puis il poursuit sa carrière militaire, déjà fortement marquée par le renseignement. Après le brevet de l'Ecole Supérieure de Guerre, il commande le 13<sup>ème</sup> Régiment de Dragons Parachutistes puis occupe, en France et en Allemagne, divers postes en charge des questions de renseignements dans des états-majors de haut niveau, confrontés alors à la menace soviétique. En 1983, il est promu général et quitte le service.

Il obtient ensuite un doctorat de sciences politiques et rédige de nombreux ouvrages de référence. Membre de l'Académie des Sciences d'Outre-Mer, il est également élu, en 1999, vice-président de la Commission française d'histoire militaire, puis chargé, à la tête d'une équipe d'historiens, de rédiger, à la demande du Premier Ministre Dominique de Villepin, un rapport dressant un bilan sérieux sur le nombre de pieds-noirs enlevés et tués au moment de l'indépendance. L'historien Jean MONNERET, qui travailla à ses côtés à cette occasion, lui rend ainsi hommage :

*« Historien militaire, le général FAIVRE combattit la politique de la repentance par laquelle certains cherchent à culpabiliser le peuple de France et à abaisser notre pays. Chrétien, il puisait en sa foi catholique l'énergie et la mesure indispensables à l'action.*

*Ainsi fut-il dans son secteur en Algérie de ceux qui interdisaient la torture, comme d'ailleurs 90% des cadres de notre Armée. Il montra ainsi que, d'une situation complexe, on peut toujours tenter de sortir par le haut. Sans donner de leçons, sans condamner quiconque, sans tapage ou mises en cause spectaculaires, quotidiennement et fermement, il donna l'exemple.*

*Un grand Monsieur nous a quittés ; il nous manquera beaucoup. »*

Le général Maurice FAIVRE était commandeur de la Légion d'honneur et titulaire de la Croix de la Valeur militaire avec plusieurs citations.



## LES ACTIVITES DE SOLDIS

La crise sanitaire qui a frappé notre pays a fortement pénalisé de nombreuses activités et empêché divers rendez-vous destinés à faire connaître SOLDIS et le projet de Monument aux Disparus.

SOLDIS a cependant mis à profit cette période, au cours du 2ème semestre 2020, pour achever la mise à jour des listes de disparus, tout en participant à quelques activités.

- Le 1er septembre, visite d'un site pour le monument à Port-Vendres
- Du 22 au 25 septembre, séances de travail au Service Historique de la Défense à Vincennes
- Le 1er octobre, réunion de travail avec M. Jean-Jacques JORDI, historien, à Périgueux
- Le 7 octobre, présentation de SOLDIS au congrès national de l'ACUF à St Julien de Crempse (24)
- Le 14 octobre, intervention de SOLDIS au congrès de la Fédération Maginot à Neuvy-sur-Barengéon (18)
- Le 27 octobre, réunion de travail au Service Central de l'Etat-Civil à Nantes
- Le 28 octobre, recherches au Service des Pensions des Armées à La Rochelle
- Le 27 novembre, présentation (en visioconférence) de SOLDIS au Comité national d'entente (CNE)
- Le 1er décembre, remise du bilan des travaux de SOLDIS au SHD, pour validation
- Le 4 décembre, journée d'étude (en visioconférence) avec le Service interministériel des Archives de France, à propos du Guide de recherche des disparus de la guerre d'Algérie



Le général FOURNIER, en compagnie de M Martin MARCEAU, président national de l'ACUF, le 7 octobre



Intervention du général FOURNIER au congrès de la FNAM, le 14 octobre

### A PROPOS DE LA MISSION DE M. Benjamin STORA

Informé par la presse de la mission de réflexion confiée par le Président de la République à M. STORA dans le but de dresser un état des lieux sur la mémoire de la guerre d'Algérie et de proposer des actions à engager, le président de SOLDIS a adressé, le 5 octobre, le message suivant à M. STORA:

*« Ayant appris que M. le Président de la République vous avait récemment confié la mission de dresser un état de la mémoire de la guerre d'Algérie, je vous adresse une note présentant un des dossiers encore très douloureux de cette guerre : celui des militaires français portés disparus. Je souhaiterais en effet que vous vouliez bien prendre en compte ce dossier dans le cadre de vos travaux et que votre action nous permette d'accéder aux archives algériennes pour résoudre certains cas. Demeurant à votre disposition pour toute information supplémentaire, .... »*

La note accompagnant ce message présentait la démarche entreprise par SOLDIS et demandait notamment la possibilité d'accéder aux archives algériennes pour connaître le sort de certains prisonniers et leur lieu d'inhumation. SOLDIS n'a reçu aucune réponse à ce jour.

# A propos du Monument

Dans le courrier reçu par SOLDIS, il arrive que des questions soient posées à propos du Monument aux militaires portés disparus en Algérie. Petit florilège de ces questions et des réponses que SOLDIS y apporte.

**Encore un monument ? A quoi bon ? Les disparus sont déjà inscrits sur les monuments aux morts de leur commune ou bien au monument du Quai Branly à Paris et parfois sur des monuments départementaux.**

**Réponse** - *Tous les militaires portés disparus en Algérie n'ont pas eu la possibilité de voir leur nom inscrit sur le monument de leur commune de naissance : c'est notamment le cas des militaires d'origine « pied-noir » ou des Français de souche nord-africaine, dont les communes ont disparues... comme eux.*

*Bien que SOLDIS ait veillé à faire inscrire les « manquants » sur le monument du Quai Branly, il reste peu commode de trouver un nom sur ce monument.*

*Quant aux monuments départementaux, lorsqu'ils prennent en compte les disparus, ils ne font jamais mention de la notion de disparition.*

**Pourquoi un nouveau monument ? Il existe un monument au Quai Branly, à Paris, pour tous les morts de la guerre d'Algérie.**

**Réponse**— *C'est vrai, mais d'une part, ce monument n'accueille pas que les militaires Morts pour la France et d'autre part, il ne permet pas de visualiser l'ampleur du phénomène de la disparition. Reconnaissons en outre que ce monument et son implantation sont peu propices au recueillement que viennent chercher les familles et les compagnons d'arme des disparus, qui n'ont jamais eu de tombe.*

**Est-ce que le Soldat Inconnu de la guerre d'Algérie, qui se trouve à la nécropole nationale de NOTRE-DAME de LORETTE, ne remplit pas cet office de tombe pour les disparus ?**

**Réponse** - *Théoriquement, oui. Mais l'Inconnu d'Algérie (qui est sans doute un disparu) y repose parmi d'autres Inconnus d'autres guerres et ne constitue pas un lieu spécifique à la guerre d'Algérie. En outre, les noms des autres disparus ne sont pas mentionnés. Or ces noms, c'est tout ce qu'il reste des disparus.*

**Est-ce qu'ils ne figurent pas déjà sur le « Mur des Disparus », à Perpignan ?**

**Réponse**— *Quelques-uns, notamment d'origine « pied-noir », sont effectivement inscrits sur ce mur, mais celui-ci est principalement dédié aux disparus civils. Or, bien que le résultat soit le même (les corps des militaires et des civils n'ont jamais été rendus), la disparition des militaires revêt un aspect spécifique qui doit être mis en valeur et honoré, car les militaires sont des hommes (et des femmes) envoyés par l'Etat pour remplir une mission à laquelle ils ne peuvent se dérober. La Nation doit exprimer sa reconnaissance envers eux, comme elle l'exprime à ceux qui sont morts pour elle. C'est le sens de notre démarche.*

**Tout cela est bien vieux: 60 ans ! Est-il encore utile de remuer ces souvenirs plutôt que de chercher une réconciliation des esprits et des pays ?**

**Réponse**— *Pour ceux qui ont souffert d'une disparition, la plaie demeure vive. C'est comme si c'était hier. Même si le temps à commencé à panser les blessures, leur deuil ne peut s'achever, tant qu'un geste spécifique ne sera pas accompli pour remplacer le rituel habituel des obsèques. Ce geste attendu, c'est la reconnaissance de leur drame et, surtout, l'inscription dans le marbre des noms de ceux qui ont disparu afin que nul n'oublie.*

*Ils ont besoin d'un lieu où ils puissent venir évoquer leur mort. Ils ont besoin d'un lieu pour que les descendants des disparus comprennent le sens de la disparition de leur parent. Ils ont besoin de voir le nom de ceux qui n'ont plus de visage.*

*Tant que cette blessure ne sera pas cicatrisée, ils ne pourront participer à une quelconque démarche réconciliatrice. Les plus jeunes auront aussi un jour besoin de réponse à leurs questions.*

*Le Monument sera l'une de ces réponses.*

**Les militaires portés disparus ont été abandonnés et oubliés alors qu'ils vivaient encore.**

**Allons-nous, pour des questions futiles et inutiles, les oublier une seconde fois, maintenant qu'ils sont morts... ?**

*« Ceux qui pieusement sont morts pour la patrie  
Ont droit qu'à leur cercueil la foule vienne et prie.  
Entre les plus beaux noms leur nom est le plus beau.  
Toute gloire près d'eux passe et tombe éphémère ;  
Et, comme ferait une mère,  
La voix d'un peuple entier les berce en leur tombeau ! »*  
Victor HUGO

# Association SOLDIS ALGERIE

## Association Nationale pour la Mémoire des militaires français portés disparus en Algérie

C'est en 2012, à l'occasion de la rédaction d'un bulletin hors-série de l'ASAF consacré à la guerre d'Algérie, que le dossier des militaires portés disparus au cours de cette guerre est apparu, au moment de l'examen du bilan des pertes subies par l'armée française.

Ce bilan, établi officiellement en 1986, mentionnait en effet un chiffre curieusement « rond » de 1000 disparus.

Souhaitant en savoir plus et notamment comprendre dans quelles conditions des militaires français avaient pu être portés disparus au cours d'opérations de maintien de l'ordre dans des départements français, le rédacteur, le général Henry-Jean FOURNIER constata alors qu'aucun organisme officiel n'était en mesure ni de fournir la liste nominative de ces disparus ni, a fortiori, d'expliquer les circonstances de leur disparition.

En outre, au cours de ses recherches, le général FOURNIER fut amené à constater qu'il existait des familles qui, cinquante ans après la fin de la guerre, espérait toujours comprendre et savoir ce qui était arrivé. Il en était de même pour un certain nombre de compagnons d'arme, restés dans une ignorance totale quant au sort de leurs camarades.

Il découvrit également un ouvrage, écrit par un ancien d'Algérie, Jean-Yves JAFFRES, qui s'était livré, de sa propre initiative, à une grande enquête nationale, auprès des amicales d'anciens combattants. Cet ouvrage recensait un certain nombre de disparus, en précisant dates et circonstances sommaires. Mais ce document, réalisé avec des moyens réduits et à partir de sources incertaines, n'offrait aucune garantie de validité.

Dès lors, encouragé par les principales associations d'anciens combattants (FNCPG-CATM, FNAM et UINC), ainsi que par le Secrétariat d'Etat aux Anciens Combattants, le général FOURNIER décida de réaliser une enquête scientifique et historique, à partir des archives officielles existantes, notamment au Service Historique de la Défense.

Pour s'en donner les moyens, il créa, le 1<sup>er</sup> novembre 2014, avec quelques amis, une Association nationale pour la mémoire des militaires français portés disparus en Algérie, qui prit le nom de SOLDIS ALGERIE.

Après avoir rassemblé et croisé toutes les listes existantes ici ou là, de militaires disparus, une première liste générale fut établie. Simultanément, une fouille très complète des archives du SHD fut entreprise, afin de relever les cas de disparition signalés dans les comptes rendus, les JMO et certains états de pertes. La même démarche fut entreprise auprès des archives des Affaires Algériennes détenues par le ministère des Affaires Etrangères (La Courneuve) ou des Archives nationales de l'Outre-mer à Aix-en-Provence.

Peu à peu, la liste générale fut ainsi complétée par l'enregistrement systématique de toutes les données recueillies et permit de recenser environ 1700 cas de disparition.

A l'issue de cette première phase, qui dura à peu près deux années, les chercheurs de SOLDIS se rendirent au Centre des Archives du Personnel Militaire, à PAU, où sont détenus la plupart des dossiers individuels des militaires français. Cette démarche permit de vérifier, un par un, chaque cas et d'établir une fiche individuelle rassemblant toutes les données connues, en matière d'état-civil, d'état de services militaires et précisant, chaque fois que cela était possible, les circonstances de la disparition et les suites données à celle-ci.

Parvenu au terme de sa quête, l'association SOLDIS, qui regroupe plus de 300 membres individuels et une cinquantaine d'associations diverses, vise maintenant son second objectif, qui est la publication d'un LIVRE D'OR présentant tous les militaires disparus, afin que leur mémoire ne s'efface plus.

Et pour que les familles et les compagnons d'arme puissent se recueillir sur un tombeau qu'ils n'ont jamais eu, SOLDIS projette d'élever, avec l'aide technique du SOUVENIR FRANÇAIS, un monument à leur mémoire, grâce à une souscription nationale.

Par la suite, SOLDIS espère que sa liste permettra, lorsque le moment sera venu, d'effectuer des recherches en liaison avec les autorités algériennes, afin de mieux identifier les circonstances des décès et de retrouver éventuellement des corps.

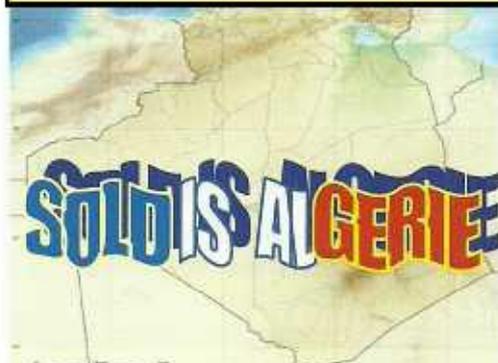
COTISATION

ANNUELLE

**Individuel : 10 euros**

**Association locale: 30 euros**

**Association nationale : 100 euros**



**Association SOLDIS ALGERIE**

**Association Nationale pour la Mémoire  
des militaires français portés disparus en Algérie**

15 rue Thiers 24 000 PERIGUEUX

Tél. 05.53.53.12.42

Courriel: [soldis.algerie@orange.fr](mailto:soldis.algerie@orange.fr)

SIRET 809 582 646 00018

# Ils soutiennent SOLDIS



UNC



ACPG-CATM



Secours Français (1954)



FNAM



Secrétariat général pour l'administration

DIRECTION  
DES PATRIMOINES, DE LA MÉMOIRE  
ET DES ARCHIVES



ASAF



FNAC



Secours de France



SNEMM



mémoire et solidarité



ACUF



UNABCC



UNAALAT



ANCGVM



FNART



ANAFFF/DNU



MAFA



FAGF



Amicale des Anciens du 6ème Hussards



ANCCORE



FNAOM-ACTDM



ANASSA



Union des Blessés de la Face et de la Tête  
Fondation des «Gueules Cassées»

UBFT



FSALE

Faites comme eux  
et ajoutez votre logo

Cotisation : 100€/an

